

CONTRIBUTION AUX INFORMATIONS HEBDOMADAIRES DU DFAE

Paris, le 1er février 1991

REUNION CONJOINTE A HAUT NIVEAU
SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ENVIRONNEMENT

Le 1er février 1991 s'est tenue à l'OCDE à Paris une importante réunion conjointe des Ministères de la Coopération au développement et de l'Environnement, la première réunion de ce type. Elle faisait suite à une réunion du Comité de l'Environnement de l'OCDE tenue au niveau ministériel les 30 et 31 janvier dernier.

Dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) de 1992, les Ministres et responsables de haut niveau des pays membres de l'OCDE se sont réunis pour discuter de la meilleure manière de renforcer leur appui aux pays en développement pour leur permettre d'atteindre une croissance économique durable et qui soit respectueuse à long terme de l'environnement.

Les positions présentées par les délégations se sont avérées convergentes sur plusieurs des points à l'ordre du jour tels :

- la nécessité d'intégrer étroitement l'environnement et le développement,
- le dialogue indispensable entre les pays industrialisés et les pays en développement (PED) sur les politiques de développement prenant en compte l'environnement,
- l'appui à apporter aux PED pour leur permettre de participer pleinement à l'UNCED,
- la question des mécanismes de financement et des fonds nécessaires pour les appuis dans les domaines de l'environnement global,
- la nécessité de promouvoir un transfert de technologie des pays industrialisés vers les PED dans les domaines de l'environnement également.

Sur deux thèmes plus difficiles, la conditionnalité et le partenariat, d'une part, et l'additionnalité des fonds par rapport aux ressources mises à disposition des PED pour leur développement, d'autre part, des nuances furent introduites selon les délégations. Mais là aussi, dans l'ensemble, une unanimité de vue s'est dégagée : le partenariat est primordial mais n'exclut pas que l'aide soit assortie de certaines conditions. Par ailleurs, l'additionnalité des moyens, pour répondre aux problèmes environnementaux ayant une dimension globale, est jugée importante car ces besoins s'ajoutent à ceux que connaissent au quotidien les populations des PED. En outre, les gouvernements des pays en développement doivent être convaincus que ces efforts supplémentaires (auxquels eux aussi se doivent de participer)



ne s'effectuent pas au détriment des autres formes d'aide publique au développement.

Enfin, les délégations ont appuyé un projet de résolution du Conseil de l'OCDE concernant la création d'un Groupe ad hoc du Conseil sur l'environnement et le développement, Groupe ayant pour tâche d'orienter les appuis que l'OCDE apportera aux pays membres dans la préparation de l'UNCED. Dans la perspective de cette Conférence, une nouvelle réunion conjointe de l'OCDE sur le thème environnement et développement, au niveau ministériel, est prévue pour le mois de décembre 1991.

Dans ses déclarations, le Chef de la délégation suisse, M. F.R. Staehelin, Directeur de la DDA, a souligné que, dans le processus de préparation de l'UNCED, l'OCDE devait jouer un rôle clé en favorisant les échanges nécessaires à une coordination effective des politiques et pratiques de ses pays membres.

L'environnement doit être un élément central de toute discussion de politique de développement entre pays en développement et bailleurs de fonds. En effet, les PED ont besoin d'une accélération de la croissance notamment pour lutter contre la pauvreté et parvenir à des sociétés plus justes. Mais cette croissance risque d'exercer une pression encore accrue sur l'environnement. Il faut donc aider les PED à utiliser le plus rationnellement possible les ressources nécessaires à cette croissance et à leur développement en général afin qu'ils soient soutenables à long terme.

Le Chef de la délégation a aussi relevé que, au-delà de l'appui à fournir aux pays en développement et du dialogue Nord-Sud nécessaires, les travaux préparatoires de l'UNCED nous ont amenés à rechercher une cohérence accrue au sein de nos propres administrations et dans nos politiques : il ne s'agira pas seulement d'apporter à Rio-de-Janeiro en 1992 "la bonne parole" aux PED, mais surtout d'assurer un renforcement des relations entre pays industrialisés du Nord et pays du Sud dans les questions environnementales.

Sur le thème "Energie et Forêts tropicales", la Suisse - tout en soulignant l'importance d'une future convention sur les forêts - accorde la priorité à l'élaboration des protocoles sur les forêts, annexes aux futures conventions sur le climat et la diversité biologique qui seront vraisemblablement signées à l'UNCED.

Pour la Suisse, la conditionnalité est une réalité nécessaire, mais elle doit être partie intégrante du dialogue avec les pays en développement. Elle devrait conduire à un réel partenariat, c'est-à-dire à des engagements clairement définis d'entente entre les parties, au niveau des projets, des programmes sectoriels, des ajustements macro-économiques. Ce partenariat peut notamment prendre la forme d'un appui au renforcement des institutions et de la capacité de formation des pays en développement.

L'engagement des PED dans l'UNCED dépendra de leur engagement propre mais aussi des moyens mis à disposition pour financer leurs contributions à la solution des problèmes globaux d'environnement. Dans ce contexte, M. Staehelin a fait référence à la récente décision du Conseil fédéral de soumettre au Parlement une proposition concernant un crédit de 300 millions destinés à des programmes en faveur de l'environnement global dans les PED, ainsi qu'à la participation de la Suisse à la "facilité" pour l'environnement global instituée sous l'égide de la Banque mondiale.

Quant au transfert de technologie, le Directeur de la DDA a souligné que c'était avant tout la responsabilité du pays d'accueil de créer un climat favorable notamment par une protection adéquate de la propriété intellectuelle. Or, bien des pays en développement ont, par leur participation aux négociations du GATT, démontré leur volonté de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Il a aussi indiqué que par leur aide publique au développement, les pays industrialisés pouvaient financer le transfert de licences et de savoir faire appartenant au secteur privé, et qu'on allait étudier en Suisse si le transfert de technologie appartenant au secteur public pourrait être facilité ou fourni gratuitement aux pays en développement.

T E L E F A X

Original direkt weitergeleitet

Réf. t.818-55/MAJ

Berne, le 4 février 1991

Notre numéro de téléfax: 031/45.47.67

Nombre de pages
 y inclus page couverture: 4

Destinataire: Madame B. Cabalzar
 Presse et information

Comme convenu, veuillez trouver ci-joint le texte pour la contribution aux informations hebdomadaires du DFAE.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
 ET AIDE HUMANITAIRE
 Recherche et politique

p.o. S. EsAi

Jacques Martin

